

Procès-verbal du conseil municipal du 16-01-2025

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le jeudi 16/01/2025 à 19h15, sous la présidence de M.Rémi DIAZ, Maire.

Etaient présents : Rémi Diaz, Corine Gérard, Caroline Beaujard, Jean Alberton, Pierre Averseng, Annie Montoya, Michel Blanchard, Jean-Pierre Zanet, Didier Sicard, Sébastien Estieu, Sabine Perez, Aurélie Damia Sotus, Florence Ranc

Etaient excusés : Aude Messonnier ayant donné procuration à M.Pierre Averseng
Nadine Sova ayant donné procuration à Florence Ranc

Etaient absents : Frédéric Gleyzes, Laurent Leleu, Valérie Bousquet, Christophe Gay

L'ordre du jour était le suivant :

- 1-Approbation du PV de la séance du 19/12/2024
- 2-Révision des tarifs du marché de plein vent
- 3-Demande de subvention au conseil départemental
- 4-Demande de subvention à l'Etat
- 5-Autorisation du Maire à ester en justice

Après lecture de l'ordre du jour, le Maire commence par revenir sur les questions posées par Florence RANC et Nadine SOVA lors du conseil municipal du 28 février 2024 afin de leur apporter les réponses puisqu'elles ne sont jamais revenues depuis.

Concernant le crédit de 420 000€, souscrit en 2020 à un taux de 0.9% elles avaient demandé à quoi avait servi cet argent.

Le Maire indique qu'il va reprendre tout l'historique :

En 2020, un emprunt de 780 000€ était inscrit au budget. Laurent Leleu, alors adjoint aux finances a annoncé le 22 décembre 2020 en conseil municipal que le besoin de financement était moindre mais qu'un prêt de 420 000€ était nécessaire. Le Maire rappelle qu'elles étaient adjointes à ce moment-là et qu'elles ont voté favorablement cette proposition sans soulever aucune question.

Il ajoute que s'agissant d'un emprunt d'équilibre il n'avait pas vocation à financer une opération spécifique, mais à soutenir la section d'investissement pour l'ensemble des opérations planifiées. La principale à l'époque étant la réalisation de la médiathèque.

Ayant évoquées des retards dans la perception des subventions, le Maire confirme que toutes les subventions demandées à l'époque ont bien été perçues par la commune à savoir

29 000€ pour l'année 2020

384 000€ pour l'année 2021

Concernant le fait qu'elles avaient avancé qu'il était prévu de rembourser ce crédit dans les 6 mois qui ont suivi sa souscription, après avoir touché les subventions.

Le Maire rappelle que le crédit a été souscrit en 2020 et que le remboursement de celui-ci n'était pas inscrit au budget 2021 qu'elles ont voté favorablement sans formuler d'observations alors qu'elles étaient toutes les deux adjointes.

Il rappelle également que c'est en mars 2022, que Nadine Sova pose la question du remboursement de ce crédit pour la première fois et Marc Mengaud, maire de l'époque a répondu : « ce prêt ne sera pas remboursé car il a été contracté à un taux très bas et il servira à financer les opérations à venir »

Le Maire rappelle également qu'en 2023 elles ne sont venues à aucune réunion de travail budgétaire, ni même en conseil municipal pour le vote du budget et que c'est en 2024, alors qu'elles ne sont pas venues aux réunions de travail budgétaires de cette année la non plus, qu'elles posent à nouveau la même question qu'en 2022 sur ce crédit.

Le Maire conclut qu'elles connaissent les réponses à leurs questions et ajoute que si elles souhaitent semer le doute ou éveiller de la méfiance sur ce sujet, il rappelle que la commune a reçu un audit complet de la chambre régionale des comptes qui n'a soulevé aucune irrégularité au sujet de cet emprunt.

Florence RANC prend la parole pour demander ce qui va se passer à la suite de l'annulation de l'inéligibilité de Marc MENGAUD en annonçant que son retour devrait être automatique au bout de 5 jours. Le Maire répond que la commune a pris contact avec la préfecture et que nous sommes toujours dans l'attente de la notification de leur part.

Le Maire souhaite ensuite apporter la réponse à la deuxième question qu'elles avaient posé le 28 février 2024 concernant le prix de la cantine et leur proposition de diviser par deux les indemnités des élus.

Le Maire rappelle que depuis la signature du précédent marché en 2021 la commune avait subi 4 augmentations pour plus de 24% de hausse sur le seul prix du repas. Sur ces 24% d'augmentation il rappelle que la commune n'a répercuté que 14% aux familles et 3% seulement pour l'augmentation du coût de l'énergie et des consommables bien loin de la réalité du coût supporté par la commune. Il ajoute également que ces augmentations ont été appliquées aux familles de manière échelonnée les préservant ainsi de 19 mois de hausse de tarifs grâce aux décisions prises par les élus.

Le Maire signale par ailleurs trouver dommage qu'elles aient parlé du prix sans savoir ce qu'il y avait dans les assiettes et que dans une démarche responsable au moment où ces questions se sont posées il est lui-même allé déjeuner à la cantine avec des élus et des agents. Il précise qu'ils ont payé ce repas puis ont discuté avec les enfants et le personnel pour aborder tous les aspects de la prestation à savoir les quantités servies, le nombre de composantes, la taille des portions, les quantités jetées et précise que c'est ce travail qui a permis de mener une réflexion éclairée sur ce sujet. Il en est ressorti que ces augmentations étaient justifiées et qu'elles représentaient pour les familles moins de la moitié de ce qu'elles coûtent réellement à la collectivité. Il a ensuite rappelé que le travail qui était engagé par les élus a depuis permis de mettre en place le dispositif de la cantine à 1€ pour les familles les plus en difficulté.

Il rappelle également que Florence Ranc et Nadine Sova ont proposé de diviser par 2 les indemnités de fonction au motif que les familles n'ont pas à subir « les mauvaises décisions du Conseil municipal et que les élus devraient donc faire des efforts ». Le maire précise alors que les élus ne travaillent pas seulement pour les administrés ayant des enfants à la cantine, mais bien dans l'intérêt général de tous les administrés et que l'effort des élus c'est de réussir à maîtriser le budget malgré le contexte inflationniste et ce sans appliquer d'augmentation des impôts et taxes.

Le Maire rappelle ensuite que depuis 2 ans il tend la main à Florence RANC et Nadine SOVA pour les associer au travail collectif et qu'il les a invitées aux 37 réunions de conseil informel et qu'elles n'ont jamais daigné y participer ni même répondre aux invitations. Il ajoute ensuite que depuis sa prise de fonction elles ne sont pas venues à plus de la moitié des 17 conseils municipaux soulignant que leurs seules apparitions ne tendent qu'à donner l'illusion qu'elles œuvrent pour le bien de la commune. Ce à quoi Florence RANC répond

que « les sujets ne sont pas intéressants » Le Maire lui répond qu'il ne s'est jamais permis de lui couper la parole et que la politesse voudrait qu'elle le laisse terminer.

Il demande alors où elles étaient quand les élus ont travaillé pendant plus d'un an sur le rapport de la chambre régionale des comptes et Caroline BEAUJARD demande si c'est parce que le sujet n'était pas intéressant à leurs yeux.

Il s'en suit une longue série de questions posées par le Maire qui restera sans réponses :

« Quand nous avons réalisé les réunions sur les budgets, vous étiez où ?

Quand les élus ont organisé un chantier solidaire en semaine et le week-end sur leur temps personnel pour faire eux-mêmes les travaux de réfection des bureaux de la Mairie, au lieu de payer des milliers d'euros des entreprises privées, vous étiez où ?

Au lieu de payer des entreprises de distribution, quand les élus se sont mobilisés avec leurs propres véhicules pour mettre en boîte aux lettres les bulletins d'information de la commune et de l'intercommunalité, vous étiez où ?

Quand les élus ont réalisé eux-mêmes l'aménagement paysager du Luxau aux côtés de nos agents au lieu de payer des entreprises privées, vous étiez où ?

Quand Corine Gérard s'est mobilisée plus de 3 mois pour soutenir le service technique en attendant l'arrivée d'un nouvel agent afin de garantir une continuité de services, vous étiez où ?

Quand Sébastien Estieu s'est proposé pour remplacer le cumulus du foot, pour réaliser la plomberie de la salle de pause de la Mairie ou pour réparer des fuites, au lieu de payer des interventions de plomberie, vous étiez où ?

Quand Jean Alberton utilise son propre fourgon pour aller chercher du matériel au profit de la commune, au lieu de payer des frais de livraison vous êtes où ?

Quand Jean-Pierre Zanet parcourt avec son propre véhicule depuis des mois les chemins et les rues pour mettre à jour les adresses de toute la commune dans la base d'adressage nationale, au lieu de payer une prestation privée de plusieurs milliers d'euros, vous êtes où ?

Quand Caroline Beaujard renégocie les devis, qu'elle se mobilise auprès des personnes vulnérables et qu'elle travaille avec les opérateurs HLM pour l'entretien de nos bâtiments et le confort des occupants, vous êtes où ? »

Florence RANC demande si c'est bientôt terminé, ce à quoi le Maire répond qu'il pourrait poursuivre cette liste pendant des heures et que la proposition sur les indemnités ne sera donc pas retenue, en précisant que venir déposer en séance publique cette proposition n'est le fruit d'aucun travail collectif mais la preuve de leur profonde démagogie. Le Maire termine en rappelant qu'elles touchent elles-mêmes des indemnités avant de conclure que verser des indemnités à des élus absents pose une véritable question éthique.

Le conseil municipal suit alors son cours selon l'ordre du jour.

- 1- **Approbation du PV de la séance du CM du 19/12/2024** : le procès-verbal est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

- 2- **Révision des tarifs du marché de plein vent** : depuis le 1er janvier 2024 et conformément à la réglementation en vigueur, les commerçants doivent s'acquitter des droits de place pour pouvoir commercialiser leurs produits. Le montant qui avait été fixé en juillet 2023 faisait suite à plusieurs années d'occupation sans versement des droits de place. Cependant le renouvellement des occupants nous amène à revoir les tarifs à compter du 1er avril 2025, en vue de les réduire et d'être plus cohérents avec la notoriété et la fréquentation de notre marché. Voici la nouvelle grille tarifaire proposée :

Tarifs emplacements marché de plein vent le mètre linéaire indivisible et retour vendeur	
	<i>1 jour</i>
Sans électricité	0,50 €/m linéaire
Branchement électrique	1,25 €/exposant

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

- 3- **Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la rénovation de la salle des fêtes** : le coût total de l'opération est estimé à 645 374, 76 euros HT et le montant sollicité au conseil départemental est de 258 149.90 euros soit 40% du montant total.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

- 4- **Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation de la salle des fêtes** : le coût total de l'opération est estimé à 645 374,76 euros HT et le montant sollicité auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR est de 258 149.90 euros, soit 40% du montant total.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

- 5- **Autorisation d'ester en justice** : conformément à l'article L. 2132-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner son autorisation au Maire pour ester en justice. Cette autorisation doit être obtenue pour chaque action en justice envisagée. Dans le cadre du contentieux ouvert au tribunal judiciaire concernant la salle des fêtes, cette autorisation avait été donnée à M. Marc Mengaud, ancien Maire de la commune. Il est donc nécessaire de renouveler cette autorisation afin de poursuivre les démarches.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

